

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00675
Numéro SIREN : 822 203 683
Nom ou dénomination : FINANCIERE JIMENEZ

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000847

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000847**
n° de gestion : **2016B00675**
n° SIREN : **822 203 683 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 26/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

FINANCIERE JIMENEZ - Société à responsabilité limitée
47 rue D'en Haut 80440 Cottency -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



420247

420247



BILAN - PASSIF

EUURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

PASSIF

	Valeurs au 30/09/19	% du passif	Valeurs au 30/09/18	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	2	10 000	2
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		19		7
Réserve légale	1 000		1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	100 100		41 348	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	65 502	12	68 752	12
SITUATION NETTE	176 602	33	121 100	21
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	176 602	33	121 100	21
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	271 996	50	338 563	59
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	84 413	16	90 267	16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs			3 173	1
Fournisseurs, factures non parvenues				
Dettes fiscales et sociales	9 481	2	21 848	4
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	365 890	67	453 850	79
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	542 492	100	574 950	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

204 856

161 034

271 989

181 861

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Du 01/10/18 Au 30/09/19	% CA	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	4 148		4 161		-13	
Impôts, taxes et versements assimilés	30		123		-93	-76
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges			39		-39	-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 178		4 323		-144	-3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 178		-4 323		144	-3
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Du 01/10/18 Au 30/09/19	% CA	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)	74 000		74 000			
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	74 000		74 000			
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 617		3 180		-563	-18
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	2 617		3 180		-563	-18
RÉSULTAT FINANCIER	71 383		70 820		563	1
RÉSULTAT COURANT avant impôts	67 205		66 497		708	1
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	1 703		-2 255		3 958	-176
TOTAL DES PRODUITS	74 000		74 000			
TOTAL DES CHARGES	8 498		5 248		3 250	62
Bénéfice ou Perte	65 502		68 752		-3 250	-5

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

74 000

74 000

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EUURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019 dont le total est de 542 491.87 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 65 501.63 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
		Inst. générales, agencts & aménagts divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique				
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
		TOTAL				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		530 000			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL	530 000			
		TOTAL GENERAL	530 000			
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévellop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
		TOTAL				
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			530 000		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL		530 000		
		TOTAL GENERAL		530 000		

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
PMS - 416 Rue du Général de Gaulle 80450 CAMON - 398079673	22 000	298 354	100,00	530 000	530 000			2 513 812	222 607	74 000
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
 (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
Filiales et participations (1)										

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients			
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres coll. publiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)	7 779	7 779		
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance				
	TOTAUX	7 779	7 779		
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
			- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)	des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
			Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

ENTREPRISES LIÉES

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

INTÉGRATION FISCALE

Suivant la convention d'intégration en date du 31 octobre 2016, l'EURL Financière Jimenez et l'EURL PMS ont décidé d'opter pour le régime dit d'intégration fiscale prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts. La convention a été conclue à compter du 1er octobre 2016 entre les sociétés Financière Jimenez et Picardie Manutention Service, jusqu'au 30 septembre 2021.

CAPITAUX PROPRES

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	100	100

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	10 000			10 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	1 000			1 000
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	41 348	58 752		100 100
Écart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	68 752	65 502	68 752	65 502
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	121 100	124 254	68 752	176 602

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	271 996	67 140	204 856	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés				
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices	9 481	9 481		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	84 413	84 413		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	365 890	161 034	204 856	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	66 565			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

ENGAGEMENTS

EURL FINANCIERE JIMENEZ

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	4 747					4 747
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	4 747					4 747

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL	4 747			4 747

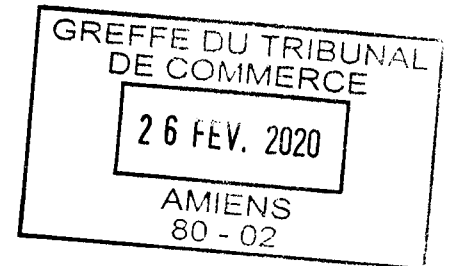
ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus sont les suivants :

- Garantie Bpifrance sur le prêt Equipement Entreprise n°08675754 de 470 000 euros sur 84 mois garanti à hauteur de 235 000 euros sur une durée de 84 mois.
- Caution solidaire personne physique de Monsieur Romuald Jimenez sur le prêt Equipement Entreprise n°08675754 de 470 000 euros sur 84 mois garanti à hauteur de 235 000 euros sur une durée de 108 mois.
- Nantissement de 500 parts de la société Picardie Manutention Service détenues ou acquises par la SARL Financière Jimenez sur le prêt Equipement Entreprise n°08675754 de 470 000 euros sur 84 mois garanti à hauteur de 470 000 euros sur une durée de 84 mois.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société	235 000	235 000				470 000
Sûretés réelles reçues			470 000			470 000
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL	235 000	235 000	470 000			940 000

FINANCIERE JIMENEZ
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 47, rue d'en Haut
80440 COTTENCHY
822203683 RCS AMIENS



DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 FEVRIER 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 65 501,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	65 501,63 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 150 euros par part	15 000,00 euros
Le solde	50 501,63 euros

En totalité
Au compte "autres réserves"
qui s'élève ainsi à 150 600,97 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

25



- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant du dividende	Eligible à l'abattement de 40 %
30.09.2018	10 000 €	Oui

Certifié conforme
La Gérance

